

**DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU DE CHATILLON-SUR-INDRE
REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DU TRANGER**

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU 18/03/2025
- REUNION PPA**

PERSONNES PRESENTES

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry	Responsable du pôle Projets : Monsieur Nicolas DELMAS.
Direction Départementale des Territoires de l'Indre - SPREN-UP	Adjoint à la cheffe d'unité planification : Monsieur Luis LERMOYER.
Bureaux d'études	Madame Axelle BROCHARD, Agence SCALE. Monsieur Thierry GUILLET.

EXCUSES

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry	Monsieur Gérard NICAUD, président
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valençay en Berry ; Région Centre-Val de Loire ; Chambre d'agriculture de l'Indre.	

ORDRE DU JOUR : Réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées

Les bureaux d'études présentent :

- Le dossier de la Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Châtillon-sur-Indre ;
- Le dossier de la révision de la Carte Communale du Tranger ;
- La compatibilité avec les politiques menées par la région Centre-Val de Loire et le Pays de Valençay-en-Berry.

OBSERVATIONS

Chambre d'agriculture :

- Lecture du courrier qu'elle a adressé, ci-annexé au présent compte-rendu. La chambre d'agriculture prend acte du projet mais elle regrette l'impact pour les terres agricoles ;
- Echanges entre les participants à la réunion sur le courrier : la compensation agricole sera abordée dans le cadre du dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

DDT Indre :

- L'intérêt régional du projet est rappelé ;
- Les échéances d'adaptation des documents d'urbanisme à la loi Climat et Résilience et au dispositif ZAN sont rappelées : 2024 pour le SRADDET, 2027 pour les SCOT et 2028 pour les PLUi. Ces délais pourraient être repoussés mais aucune décision n'a encore été prise ;
- La consommation d'espace doit être abordée. Les bureaux d'études indiquent qu'elle est abordée et la communauté de communes indique que la collectivité a adressé un courrier à la Région pour demander l'intégration du projet dans l'enveloppe régionale pour le développement industriel et productif. Ce point n'est pas encore tranché par la Région ;
- Le dossier au titre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement du porteur de projet sera déterminant pour le futur du projet. Le service qui suit les questions agricoles à la DDT répondra sur le projet plutôt dans ce cadre ;
- Pour le passage en CDPENAF, il faudra insister sur le STECAL et sa justification sur Châtillon-sur-Indre, aborder la démarche Eviter-Réduire-Compenser dans les deux cas de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger, et rappeler le cheminement de réduction des surfaces consommées au fil du projet.

Châteauroux, le 31 mars 2025
T GUILLET

Annexes pages suivantes :

- Courrier aux PPA d'invitation à la réunion ;
- Liste des personnes publiques associées ;
- Mail avec coordonnées de téléchargement ;
- Mail à la commune du Tranger ;
- Courrier de la chambre d'agriculture ;
- Courrier d'excuse de la Région Centre-Val de Loire.